

## Redevance pour la canopée

# Le conseil municipal ajuste sa mesure

**Victoriaville, le 17 février 2026** – Au cours des derniers jours, le conseil municipal a été à l'écoute des préoccupations exprimées par la population en lien avec la redevance pour la canopée inscrite au compte de taxes 2026 de certains citoyens. Après analyse de la situation et dans un souci de favoriser l'adhésion des citoyens aux initiatives liées à l'augmentation de la canopée sur le territoire, il a été décidé de revoir la mesure proposée. Ainsi, la contribution liée à la canopée ne sera pas appliquée sous sa forme initialement prévue. Une approche volontaire sera privilégiée. Les citoyens qui ne souhaitent pas payer pourront en effectuer la demande.

« Notre vision ne change pas ! Planter des arbres dans le but d'augmenter notre canopée demeure essentiel pour l'avenir de notre ville et pour la qualité de vie de nos citoyens. Toutefois, nous croyons qu'une transition doit se faire en collaboration avec nos citoyennes et nos citoyens. Nous vous avons entendu et nous faisons le choix d'une approche volontaire et collaborative, qui mise sur la mobilisation et sur l'engagement de chacun », souligne le maire Vincent Bourassa.

Le développement durable fait partie de l'ADN de Victoriaville depuis plusieurs décennies et si elle peut maintenant se positionner comme Fièrement durable, c'est entre autres, grâce à ses actions innovantes. La Ville poursuivra activement ses efforts pour planter des arbres et augmenter la canopée sur son territoire par nos programmes d'accompagnement, nos initiatives de plantation, nos mesures incitatives et des actions de sensibilisation auprès de sa population.

### **Pourquoi planter des arbres?**

La canopée constitue un levier concret d'adaptation aux changements climatiques, notamment par la réduction des îlots de chaleur, l'amélioration de la qualité de l'air, la gestion des eaux pluviales et l'amélioration globale de la qualité de vie des citoyens. Les arbres font de l'ombre, emmagasinent le CO<sub>2</sub>, purifient l'air, réduisent le risque d'inondations et agissent comme un climatiseur naturel lors d'épisodes de grandes chaleurs.

### **Procédure de demande de non-contribution à l'augmentation de la canopée**

Dès maintenant, les citoyens qui ne souhaitent pas payer la redevance sur la canopée inscrite au compte de taxes 2026 peuvent faire une demande dans leur dossier citoyen au [vic.to/mondossier](http://vic.to/mondossier) ou en contactant la Ville de Victoriaville au 819 758-1571 avant le 31 mars 2026. L'ensemble des contributions maintenues seront investies entièrement pour favoriser la plantation d'arbres et pour augmenter la canopée sur le territoire.

« La transition vers des milieux de vie plus durables repose sur une responsabilité partagée. C'est dans cet esprit de collaboration, d'écoute et d'engagement que la Ville de Victoriaville et son conseil municipal souhaitent poursuivre les efforts », conclut M. Bourassa.

— 30 —

#### **SOURCE**

##### **Charles Verville – Chef de Division des communications**

Service des communications et des relations citoyennes  
819 758-6419, poste 3276  
charles.verville@victoriaville.ca

---

##### **Service des communications et des relations citoyennes**

1, rue Notre-Dame Ouest, C.P. 370  
Victoriaville (Québec) G6P 6T2  
Victoriaville.ca